

## Règlement du Concours Photos : Mon amour à Krautergersheim

La commune de Krautergersheim organise un concours gratuit et sans obligation d'achat.

### **Article 1. Conditions et modalités de participation :**

Le concours est ouvert à toute personne majeure.

Pour participer, il convient de :

- se prendre en photo sur le Banc des Amoureux, installé sous l'Arbre à Cœurs, devant la mairie de Krautergersheim ;
- publier la photo sur Facebook avec la mention #monamourakrautergersheim ;
- s'assurer que la publication soit publique, afin qu'elle puisse être prise en compte par l'organisateur.

Aucun autre mode de participation ne sera accepté.

Une seule participation est autorisée par personne ou par couple.

### **Article 2. Calendrier :**

Date limite de participation : 22 février 2026 à minuit.

Annonce des gagnants : 24 février 2026 sur la page Facebook de la Commune.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participations valides.

### **Article 3. Lots :**

Les lots mis en jeux sont :

- 1<sup>er</sup> lot : Un bain sonore aux bols tibétains pour deux personnes.
- 2<sup>e</sup> lot : Un gâteau Forêt noire pour deux personnes.
- 3<sup>e</sup> lot : Une bouteille de crémant d'Alsace.

Les lots sont offerts gracieusement par des commerçants volontaires de la commune, sans contrepartie financière ou publicitaire.

Les lots ne pourront faire l'objet d'aucun échange ni remboursement.

### **Article 4. Remise des lots**

Le secrétariat de la mairie contactera les gagnants par message privé sur Facebook afin de leur communiquer les modalités de remise des différents lots.

### **Article 5. Droit à l'image**

En participant au concours et en publant leur photographie, les participants autorisent la commune de Krautergersheim à utiliser et diffuser celle-ci sur ses supports de communication (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux), exclusivement dans le cadre du présent concours.

### **Article 6. Données personnelles**

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre du présent concours. Elles ne feront l'objet d'aucune utilisation commerciale et seront supprimées à l'issue de l'opération. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données.

### **Article 7. Acceptation du règlement**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est consultable :

- sur le panneau d'affichage de la mairie,
- sur le site internet de la commune : [www.krautergersheim.com](http://www.krautergersheim.com).

Ce concours n'est ni organisé, ni parrainé, ni sponsorisé par Facebook.